

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la GIRONDE

Commune de SAVIGNAC-DE-L'ISLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE Séance du 28 mars 2014

N°18-2014: Élection du 2ème adjoint au maire

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis en mairie de Savignac-de-l'Isle, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Yves TILH, Maire, conformément aux articles L2121-10, L 2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités Territoriales, le 23 mars 2014.

Nombre de conseillers en exercice: 15

Etaient présents: 14 conseillers

Madame Chantal GANTCH, le maire; Madame Véronique CHENAL, adjoint au maire - Mesdames, Messieurs, Jean AUBRY, Eric BINET, Aurélie CELLIER, Béatrice de JESSÉ LEVAS, Éric FRON-ORTIN, Thibaut FUGIER, Muriel GABRIEL, Chantal GANTCH, Francine LOTTE, Laurent MEYNIER, François PURGUES, Antoine ROUGIER, Joël VERDIER - Conseillers municipaux.

Absents excusés: Mme Ghyslaine LALANNE a donné pouvoir à Mme Véronique CHENAL

Secrétaire de séance : Mme Muriel GABRIEL

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1, Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 28 mars 2014,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Considérant, la proposition de Madame le Maire de nommer M. Eric BINET au poste de 2ème Adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

nombre de bulletins : 15
bulletins blancs ou nuls : 0
suffrages exprimés : 15
majorité absolue : 8

A obtenu:

M. Eric BINET: 15 voix

M. Eric BINET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé deuxième adjoint au maire.

M. Eric BINET a déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le sous préfet de l'arrondissement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, Le Maire, Chantal GANTCH

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité,
- · Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.